



DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 MARS 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Par suite d'une convocation en date du 23 mars 2018 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 29 mars 2018 à 19h sous la présidence de Monsieur BOHUON, Maire.

Etaient présents: ARMAND Régine, BAUDAIS Gérard, BOHUON Jean-François, BOUQUET Christiane, COLLET Madeleine, DUMORTIER Jean, GARIN Julien, GERARD Gaëlle (pouvoir de P. Lefebvre), GUILMOTO Arnaud, JEHANNIN Catherine, MORRE Patrick, PASDELOUP Rozenn, TREGRET Thibault, TREHIN Myriem lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du CGCT

Etaient absent(s)/excusé(s) : DESSE Aurélie, DURAND Daniel, LEFEBVRE Pascaline (a donné pouvoir à G. Gérard),

Secrétaire : TREHIN Myriem

N°30/2018	Budget Principal, B. A. « ZAC Niche aux Oiseaux», « Garderie », « Cantine » : Comptes de gestion 2017
-----------	--

M

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, présente et explicite les comptes de gestion 2017 dressés par le Receveur de la Trésorerie de Montfort sur Meu, pour les budgets suivants : « Budget Principal », « ZAC de la Niche aux Oiseaux », « Garderie » et « Cantine ».

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2017 ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ; après avoir statué sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ainsi que sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion ci-dessus mentionnés, dressés pour l'exercice 2017 par le receveur visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°31/2018	Budget Principal, B. A. « ZAC Niche aux Oiseaux», « Garderie », « Cantine » : Comptes administratifs 2017
-----------	--

M

Sous la présidence de Monsieur Patrick MORRE, Maire Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs 2017, dressés par Monsieur BOHUON, Maire,

le Conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 des budgets suivants : Budget principal, Budgets annexes « ZAC de la Niche aux Oiseaux », « Garderie », « Cantine », **à l'unanimité des présents** (M. Bohuon étant sorti de la salle):

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Arrête les résultats définitifs.

4° Approuve les Comptes Administratifs 2017 des budgets précités à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

N°32/2018	Budgets Annexes « ZAC Niche aux Oiseaux», « Garderie », « Cantine » : Affectation des résultats 2017
------------------	---

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, ayant présenté et explicité les comptes administratifs de l'exercice 2017 pour les budgets annexes ZAC de la Niche aux Oiseaux, Cantine et Garderie, rappelle les différents résultats de l'exercice 2017 des comptes administratifs 2017.

Soldes d'exécution 2017 :

- ZAC NICHE AUX OISEAUX : Déficit de 4 048.06 €
- CANTINE : Excédent de 337.02€
- GARDERIE : Déficit de 498.19€

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats d'exploitation comme suit :

- **Budget « ZAC Niche aux Oiseaux »** : Le déficit global de 4 048.06€ est affecté en dépenses de fonctionnement au BP 2018 (**article 002 « déficit antérieur reporté »**) ;
- **Budget « Cantine »** : L'excédent global de 337.02€ (solde d'exécution 2017 : 223.73 € + excédent antérieur reporté au BP 2017 +113.29€ = **+337.02 €**) est affecté en recettes de fonctionnement au BP 2018 (**article 002 « excédent antérieur reporté »**) ;
- **Budget « Garderie »** : Le déficit global de 498.19 € (solde d'exécution 2017 : -556.56€ + Excédent antérieur reporté au BP 2017 :+58.37€ = **-498.19€**) est affecté en dépenses de fonctionnement au BP 2018 (**article 002 « déficit antérieur reporté »**).

N°33/2018	Budget Principal: Affectation des résultats 2017
------------------	---

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, ayant présenté et explicité les comptes administratifs de l'exercice 2017 pour le Budget principal rappelle le résultat de l'exercice 2017 du compte administratif 2017.

Solde d'exécution 2017 BUDGET PRINCIPAL:

« Résultat de l'exercice 2017 » : **+192 442.58€** (1 480 752.50€ (recettes de fonctionnement 2017) – 1 288 309.92€ (dépenses de fonctionnement 2017))

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit :

- **Budget Principal** Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2017 (**+ 192 442.58€**) est affecté en recette d'investissement au budget primitif 2018 (**article 1068**) ;

N°34/2018	Vote des taux d'imposition 2018 : Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier non Bâti
------------------	--

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, présente et explicite la proposition sur les taux d'imposition 2018. Il rappelle que la commune n'a pas de compétence pour la taxe professionnelle.

Il propose au Conseil Municipal, pour équilibrer le budget, un maintien des taux d'imposition communaux.

Il rappelle les travaux de la Commission Finances du 19 mars 2018, qui, ayant examiné différentes hypothèses de taux, a proposé ce maintien des taux en 2018.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité décide de notifier les taux 2018 comme suit :

Taxe	Taux
HABITATION	17.00 %
FONCIER BÂTI	18.00%
FONCIER NON BÂTI	40.80%

N°35/2018	Budget primitif 2018 : Budget Principal
------------------	--

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, présente et explicite le projet de Budget Primitif 2018 « COMMUNE », par chapitre et par article, aux membres du Conseil municipal.

Les dépenses prévues au Budget Primitif de l'année 2018 s'élèvent à :

- Dépenses d'Investissement 392 655.00€
- Dépenses de fonctionnement 1 479 054.00 €

Formant un total de

1 871 709.00€

Ces dépenses seront couvertes par les ressources suivantes :

- Recettes d'Investissement 392 655.00 €
- Recettes de fonctionnement 1 479 054.00 €

Formant un total de 1 871 709.00 €

Tous les crédits prévus au Budget sont nécessaires au bon fonctionnement des Services Municipaux.

Après en avoir délibéré : **LE CONSEIL MUNICIPAL**,

- vote, par chapitre, le Budget Primitif 2018 de la Commune de LA CHAPELLE-THOUARULT exposé ci-dessus, à l'unanimité

N°36/ 2018	Subventions aux associations sportives locales 2018
-------------------	--

Madame Madeleine COLLET, Adjointes aux Affaires Sportives, présente à l'assemblée municipale les propositions d'attribution des subventions aux associations sportives locales au titre de l'année 2018. Ces propositions reposent sur l'analyse du bilan financier 2017 des dites associations. Elle rappelle les règles d'attribution suivantes, réexaminées préalablement en Commission Finances : La commune versera une participation aux associations, communales comme intercommunales, strictement proportionnelle au nombre de jeunes adhérents de moins de 22 ans. Pour 2018, la subvention de base resterait de 27.30 € par jeune de 21 ans au plus et la subvention de professionnalisation de 25€ par jeune de 21 ans au plus.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

➤ Vote les subventions 2018 aux associations locales sportives comme suit :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES		
ASSOCIATION	MODALITES DU SUBVENTIONNEMENT	SUBVENTIONS
BCCT Basket	27.30€ * 55 adhérents de moins de 22 ans	1501.50€
BCCT Basket	Subvention professionnalisation (25€*55 jeunes)	1375.00€
FCCC	27.30€ * 40 adhérents de moins de 22 ans	1 092.00€
FCCC	Subvention annuelle professionnalisation (25€*40 jeunes)	1 000.00€
Gym Club	27.30€ * 14 adhérents de moins de 22 ans	382.20€
Gym Club	Subvention annuelle professionnalisation (25€*14 jeunes)	350.00€
Judo Club	27.30€ /adhérents de moins de 22 ans	Selon nbre de jeunes-22
Judo Club	Subvention professionnalisation (25€ / jeunes)	Selon nbre de jeunes-22
Tennis de table	27.30€ * 2 adhérents de moins de 22 ans	54.60€
Tennis de table	Subvention professionnalisation (25€ * 2 jeunes)	50.00€
Twirling Sport	27.30€ * 12 adhérents de moins de 22 ans	273.00€
Tennis Club de la Flume	27.30€ * 7 adhérents de moins de 22 ans	191.10€
Tennis Club de la Flume	Subvention professionnalisation (25€ * 7 jeunes)	175.00€
O.A. 35	Subvention école d'athlétisme liée à la piste interco. (100€ de base + 20€ * 1 élève habitant La Chapelle Thouarault)	120.00€
Office des Sports (OSCOR): 1.05€ * 2070 habitants		2 173.50€

N°37/ 2018	Vote des Subventions 2017: dotations des organismes scolaires et périscolaires / autres
-------------------	--

Madame Madeleine COLLET, Adjointes aux Affaires Scolaires et Périscolaires, présente à l'assemblée municipale les propositions d'attribution des subventions et participations aux organismes scolaires et périscolaires et divers, au titre de 2018.

Le forfait « fournitures scolaires » par élève resterait à 36.27€.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** à l'unanimité

- Fixe pour 2018 à 36.27€ le forfait « fournitures scolaires » par élève ;
- Fixe à 375€ pour 2018 le montant de participation (« tout compris ») pour un élève contraint pour handicap d'être scolarisé hors de la Commune (ex, Ajoncs d'Or)
- vote les participations 2018 aux organismes scolaires, périscolaires et divers comme suit :

ORGANISME	Modalités de subventionnement	SUBVENTIONS (en €)
Organismes scolaires et périscolaires		
Aide au travail scolaire		200.00€
Aide au séjour scolaire (pour 1 classe)	Coopérative scolaire	1 300.00€
Association les Ajoncs d'or	375€* 1 élève	375.00€
Association les Papillons blancs	375€ / élève	Sur demande d'après le nombre

		d'élèves de la commune
Association des Parents d'élèves	2€ par élève (195 élèves)	390.00€
Organismes extérieurs divers		
Agro sans frontière	Subvention: 1€/ habitant	2 100.00€
Association Eau et Rivières	Subvention	50.00€
BRUDED	Adhésion : 0,25€/hbt	525.00€
FGDON	Subvention campagne de piégeage	600.00€ (50€ *6 piègeurs de ragondins et 50€*6 chasseurs de corvidés)
Comice Agricole	0.60€ * 2100 habitants	1 260.00€
Prévention routière	Subvention	60.00€

N°38/2018	Budgets annexe Cantine: budget primitif 2018
------------------	---

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif 2018 « cantine ».

Les dépenses prévues au budget primitif de l'année 2018 s'élèvent à 122 120€ et seront couvertes essentiellement par la participation des familles (64 200€) et une subvention du budget principal (57 582.98€).

Tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement du service municipal de cantine.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- adopte par chapitre le budget primitif 2018 du service municipal de cantine tel qu'il lui a été présenté.

N°39/2018	Budgets annexe Garderie: budget primitif 2018
------------------	--

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, présente à l'assemblée municipale le projet de budget primitif 2018 « Garderie ».

Les dépenses prévues au budget primitif de l'année 2018 s'élèvent à 46 175€ et seront couvertes essentiellement par la participation des familles (26 000€) et une subvention du budget principal (12 941.67€), et par des subventions (7233.33€).

Tous les crédits prévus au budget sont nécessaires au bon fonctionnement du service municipal de garderie.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- adopte par chapitre le budget primitif 2018 du service garderie tel qu'il lui a été présenté.

N°40/2018	Budget primitif 2018 : ZAC de la Niche aux Oiseaux
------------------	---

Monsieur Jean-François BOHUON, Maire, présente :

le projet de budget 2018 "ZAC de la Niche aux oiseaux »:

Les dépenses prévues en fonctionnement au budget primitif de l'année 2018 s'élèvent à 4 048.06 € et seront couvertes par des recettes du même montant.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

- adopte par chapitre le budget primitif 2018 ZAC de la Niche aux Oiseaux tel qu'il lui a été présenté.

N°41/2018	Questions diverses
------------------	---------------------------

Après en avoir délibéré : LE CONSEIL MUNICIPAL,

- décide de lancer un travail de réflexion sur les tarifications de la salle socio-culturelle (relèvement des tarifs, nombre d'utilisation annuelle gratuite des salles par les associations,...) au vu des charges importantes liées cet équipement pour la Collectivité (travaux de réparations ou de gros entretien, déficit d'exploitation,...)
- désigne Monsieur Julien Garin, Conseiller municipal, comme référent « Lutte contre le frelon asiatique », suite à la démission du Conseil municipal de Monsieur Philippe Derré, précédent référent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal. Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture

Fait à La Chapelle Thourault le 30 mars 2018

Jean-François BOHUON

